

## Installation sportive

Équipement 1

Équipement 2

Équipement 3

Recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) :

**UN OUTIL AU SERVICE DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT**

Toutes les informations sur [www.res.sports.gouv.fr](http://www.res.sports.gouv.fr)



# A NOUS LES JEUX!

ENSEMBLE CÉLÉBRONS LA VICTOIRE

Les demandes d'informations complémentaires peuvent être adressées aux agents gérant le recensement des équipements sportifs

par téléphone :

**01.81.21.60.52**

**03.81.21.60.73**

ou par mèl :

**DRDJSCS-BFC-RES@drjscs.gouv.fr**


  
 DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

→ **SITE SIÈGE**  
 10, boulevard Carnot  
 CS 13 430 - 21 034 Dijon Cedex  
 03 80 68 39 00

→ **SITE BRUAND**  
 11 bis, rue Nicolas Bruand  
 25 043 Besançon Cedex  
 03 81 21 60 00

→ **SITE DAMPIERRE**  
 DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE (DDCS) DE LA CÔTE D'OR  
 Cité Dampierre - 6, rue Chancelier de l'Hospital  
 CS 15 381 - 21 053 Dijon Cedex  
 03 80 68 30 00

## LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

### DÉMARCHE DU RES

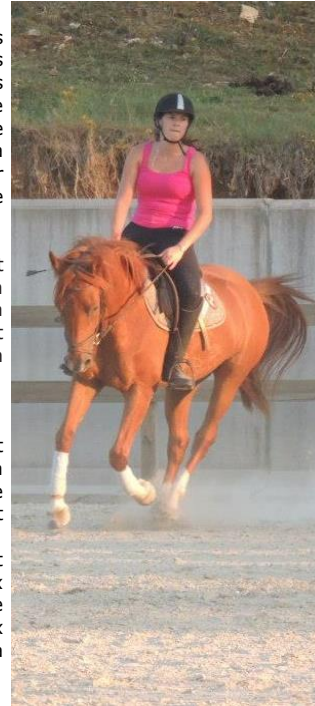
Le recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES), porte sur les équipements sportifs actuellement en service ouverts au public. L'objectif est que toute personne puisse y accéder à titre gratuit ou onéreux, avec pour objectif principal d'y pratiquer une activité physique et sportive.

L'article L312-2 du code du sport présente une obligation de déclaration au RES lors de la création, la modification, le changement d'affectation ou la suppression d'un équipement sportif.

#### Article L312-2

« Tout propriétaire d'un équipement sportif est tenu d'en faire la déclaration à l'administration en vue de l'établissement d'un recensement des équipements.

Les dispositions de l'alinéa précédent ne sont pas applicables aux équipements sportifs à usage exclusivement familial ni à ceux relevant du ministre chargé de la défense. »



### LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PRIVÉS

Type d'installation	Type d'installations
Centres équestres	Carrière, manège, rond de longe, parcours de cross, PTV, Spring garden, Piste de galop, Terrain de polo, Terrain de Horse Ball
Salles de sport/remise en forme	Salle de musculation, Salle de cardiotraining, Salle de cours collectifs, Bassin de natation, Bassin d'aquabiking, Cross fit
Structure de location d'équipements	Terrain de Tennis, Badminton, Padel, Football, Basketball, Salle d'escalade
Sites naturels aménagés	Via ferrata, Parcours d'accro-branche



## LE RES

## LES CHIFFRES DU RES

### Escalade



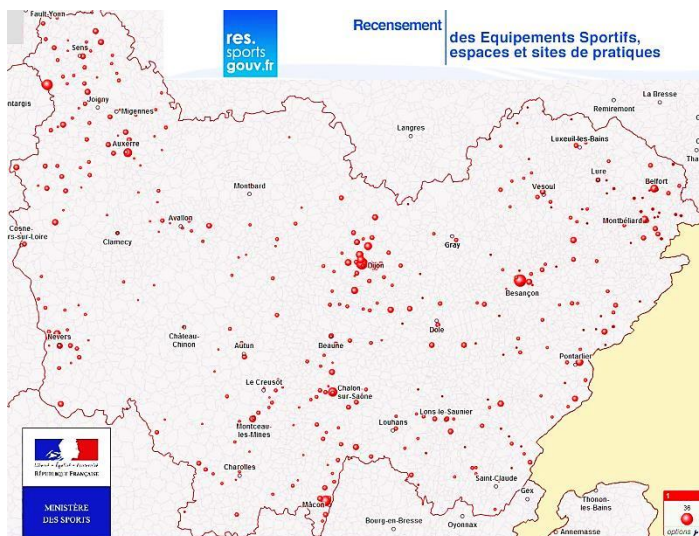
### Les objectifs

- Valoriser le patrimoine sportif d'un territoire.
- Disposer d'informations fiables sur le patrimoine sportif français.
- Disposer d'outils partagés par les différents acteurs du sport pour élaborer leurs stratégies de développement.

### Les délais

- Pour toute création d'un équipement sportif, vous disposez d'un délai de 3 mois suivant sa mise en service pour effectuer votre déclaration.
- Pour toute modification, changement d'affectation, cession ou suppression d'un équipement sportif, vous devez en faire la déclaration :
  - o **Avant** s'il s'agit d'un équipement privé ayant bénéficié d'une subvention publique.
  - o **3 mois au plus tard après** s'il s'agit d'un équipement privé n'ayant bénéficié d'aucune subvention publique.
- Dans le cas d'un espace ou d'un site aménagé pour les sports de nature, la déclaration est faite dans les 3 mois suivant la réalisation de l'aménagement.

### Carte de répartition des équipements sportifs privés recensés en Bourgogne-Franche-Comté



### Futsal



Afin d'assurer la fiabilité des données, celles-ci sont mises à jour en continu. Cette actualisation s'appuie notamment sur le formulaire obligatoire CERFA n°13436\*02 destiné à tout propriétaire tenu de déclarer à la DRDJSCS la création, la modification, le changement d'affectation, la cession ou la suppression d'un équipement sportif. Les informations nécessaires à la télé-procédure sont accessibles depuis le lien suivant

<http://bourgogne-franche-comte.drjscs.gouv.fr/spip.php?article1028>.

Une mise à jour quadriennale des données est également réalisée par les services de l'Etat en charge des sports.

### Les équipements sportifs privés recensés dans les 8 départements de la région Bourgogne-Franche-Comté

	Nb total d'équipements	% total d'équipements	Population
Côte-d'Or (21)	273	20,73%	529 761
Doubs (25)	206	15,64%	533 320
Haute-Saône (70)	73	5,54%	238 956
Jura (39)	109	8,28%	260 502
Nièvre (58)	91	6,91%	215 221
Saône-et-Loire (71)	247	18,75%	556 222
Territoire de Belfort (90)	39	2,96%	144 318
Yonne (89)	279	21,18%	341 483
<b>TOTAL</b>	<b>1 317</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 819 783</b>

Source : ministère en charge des sports - RES (31/10/2017)

### Padel



### Squash

